

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 6

Objet : Création emploi
contractuel EHPAD

Date de convocation

8 octobre 2024

Date d'affichage

8 octobre 2024

Nombre de membres en
exercice :

17

Nombre de présents :
9

Nombre de votants :

10

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre
Le 15 octobre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain
BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL,
Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme
Christine VANCAUTER membres en exercice.

Procuration : M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : M. Jean-Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme
Emmanuelle ANTICH, Mme Nicole ROUMAT, M. Pierrick THOMAS, Mme
Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Colette VERDOUX a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'afin de
répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service hôtellerie
de l'Ehpad « Résidence du Lac », lié à une hausse du pathos et de la dépendance, il
conviendrait de créer l'emploi suivant :

Période	Nbre emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Indice de rémunération
Du 1 ^{er} décembre 2024 Au 30 novembre 2025	1	Agent social territorial	Agent de services	35 heures	1 ^{er} échelon du grade

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré à l'unanimité:

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au
recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de
l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la
collectivité (Résidence du Lac) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en
cours.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

La Secrétaire de séance

Colette VERDOUX